

**Département des Côtes d'Armor**  
**GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION**  
**SEANCE DU MARDI 24 JUIN 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 24 juin à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est assemblé, dûment convoqué, salle du Conseil d'agglomération de l'Armor à l'Argoat à Guingamp, le Conseil d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

**Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants**

AUBRY Gwénaëlle (suppléante) ; ALLARD Ronan (suppléant) ; BEGUIN Jean-Claude ; BILLAUX Béatrice ; CADUDAL Véronique ; CALLONNEC Claude ; CARADEC-BOCHER Stéphanie ; CHEVALIER Hervé ; CLEC'H Vincent ; CONNAN Josette ; CORBEL Samuel (suppléant) ; ECHEVEST Yannick ; GAREL Pierre-Marie ; GIUNTINI Jean-Pierre ; GOUAULT Jacky ; GOUDALLIER Benoît ; GUILLOU Claudine ; GUILLOU Rémy ; HERVÉ Gildas ; JOBIC Cyril ; KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe ; KERHERVÉ Guy ; LE BARS Yannick ; LE BIANIC Yvon ; LE BLEVENNEC Gilbert ; LE CALVEZ Michel ; LE FLOC'H Patrick ; LE FOLL Marie-Françoise ; LE GAOUYAT Samuel ; LE GOFF Philippe ; LE GOFF Yannick ; LE LAY Alexandra ; LE LAY Tugdual ; LE MARREC François ; LE MEAUX Vincent ; LE MEUR Daniel (suppléant) ; LE MEUR Frédéric ; LE MOIGNE Yvon ; LE SAOUT Aurélie ; LE VAILLANT Gilbert ; LINTANF Joseph ; LOZAC'H Claude ; MOURET Patricia ; PAGNY Gilles ; PARISCOAT Dominique ; PIRIOU Claude ; PRIGENT Marie-Yannick ; PUILLANDRE Elisabeth ; RANNOU Hervé ; RIOU Philippe ; ROLLAND Paul ; SALLIOU Pierre ; SALOMON Claude ; TERTRAIS Isabelle (suppléante) ; THOMAS David (suppléant) ; SCOLAN Marie-Thérèse ; TALOC Bruno ; VIBERT Richard ; ZIEGLER Evelyne.

**Conseillers d'agglomération - pouvoirs**

BOUCHER Gaëlle à VIBERT Richard ; BOULANGER Servane à GOUAULT Jacky ; CHAPPÉ Fanny à LE MEAUX Vincent ; DOYEN Virginie à LE GAOUYAT Samuel ; DUMAIL Michel à GUILLOU Rémy ; GRAEBER Sophie à PAGNY Gilles ; LE COTTON Anne à LE FOLL Marie-Françoise ; LE CREFF Jacques à CALLONNEC Claude ; LE GALL Annie à PRIGENT Marie-Yannick ; LE HOUÉROU Annie à LE GOFF Philippe ; LE JANNE Claudie à LE BLEVENNEC Gilbert ; NAUDIN Christian à PUILLANDRE Elisabeth ; PRIGENT Christian à CLEC'H Vincent ; PRIGENT Jean-Yvon à ECHEVEST Yannick ; RASLE-ROCHE Morgan à KERAMBRUN LE-TALLEC Agathe.

**Conseillers d'agglomération absents et excusés**

BOÉTÉ Cécile ; BOUILLENNEC Rachel ; BREZELLEC Marcel ; BURLOT Gilbert ; CHARLES Olivier ; CONNAN Guy ; DUPONT Frédéric ; INDERBITZIN Laure-Line ; LARVOR Yannick ; LE FLOC'H Éric ; LEYOUR Pascal ; PONTIS Florence ; QUENET Michel ; VAROQUIER Lydie.

**Nombre de conseillers en exercice : 88 Titulaires - 43 suppléants**

|                |           |
|----------------|-----------|
| Présents       | 59        |
| Procurations   | 15        |
| <b>Votants</b> | <b>74</b> |
| Absents        | 14        |

DEL2025-06-178

**JEUNESSE : DISPOSITIFS DE SOUTIEN AUX PARCOURS ET PROJETS DES JEUNES**

**Vu** la délibération DEL2024-04-070 du 16 avril 2024 présentant le Projet de Territoire de Guingamp-Paimpol Agglomération "Horizon 2030", et plus particulièrement son engagement 2-1 « s'associer aux jeunes dans la construction de leur parcours de vie » ;

**Vu** le projet éducatif de l'agglomération adopté en 2019, et plus particulièrement ses axes pour les 16-25 ans autour de l'accompagnement des dynamiques d'engagement, de l'autonomie et de la responsabilisation ;

**Vu** la délibération DEL2025-03-080 du 25 mars 2025 portant sur la création de la bourse aux jeunes talents et l'inscription des crédits budgétaires nécessaires au budget primitif 2025 ;

**Vu** la délibération D20190406 du 02 avril 2019 sur la création de la bourse à projets jeunes ;

**Considérant** l'avis favorable de la Commission Nouvelles Dynamiques Territoriales du 26 février 2025 portant sur les nouveaux axes jeunesse autour de l'envie d'agir et de la valorisation des parcours de jeunes ;

**Considérant** la complémentarité avec d'autres dispositifs jeunesse existants et le soutien aux initiatives associatives en direction de la jeunesse ;

Guingamp-Paimpol agglomération organise et accompagne la mise en œuvre de deux dispositifs à destination des jeunes du territoire : la bourse à projets jeunes et la bourse jeunes talents

### **Bourse à projets jeunes**

La bourse est ouverte aux groupes de jeunes de 11 à 25 ans, structurés ou non en association. Le projet devra s'inscrire dans une thématique culturelle, sportive, humanitaire, citoyenne, solidaire, numérique, scientifique, environnementale ou loisirs. Au sein du groupe, les jeunes sont ensemble co-responsables du projet, de l'émergence des idées à leur mise en œuvre. Selon la typologie des jeunes porteurs du projet, ils pourront être aidés par un professionnel chargé d'assurer un accompagnement dans la mise en œuvre de leur initiative.

Les objectifs opérationnels de ce dispositif :

- Créer une dynamique de groupe
- Permettre la prise d'initiative et de responsabilité
- Faciliter le partage d'une expérience commune
- Favoriser l'engagement et rendre les jeunes acteurs de leur territoire

Un nouveau dossier unique simplifié sera constitué avec la CAF, qui accompagne également financièrement les projets de jeunes. Les jeunes devront venir présenter leur projet à un jury composé de professionnels, d'élus de la commission correspondante et de partenaires, qui se chargera d'apprécier leur mobilisation et leur implication pour dynamiser leur territoire avant de valider un soutien pouvant aller jusqu'à 2 000 €. Le projet devra être obligatoirement co-financé.

### **Bourse jeunes talents**

Cette nouvelle bourse est individuelle et ouverte aux jeunes de 16 à 25 ans ayant un parcours remarquable qui les anime, dans n'importe quel domaine ou thématique, quel que soit leur niveau d'études ou leur formation.

# Délibération

Les objectifs opérationnels de cette bourse :

- Mettre en valeur les potentiels de jeunes
- Reconnaître les parcours remarquables
- Valoriser les jeunes contribuant par leur engagement au rayonnement du territoire.
- Soutenir avec un coup de pouce financier le parcours des jeunes

D'avantage que la promotion de la réussite ou la recherche d'excellence, l'Agglomération souhaite soutenir et mettre à l'honneur des parcours inspirants. Un intérêt tout particulier est porté à la notion d'exemplarité, avec une démarche portée vers l'intérêt général. Une attention sera portée aux candidats issus de milieux défavorisés ou avec un parcours de vie difficile. La sollicitation de cette bourse doit relever d'une initiative personnelle. Néanmoins, les jeunes pourront également être repérés puis orientés vers ce dispositif par des communes, des acteurs du territoire ou des services communautaires.

Un dossier simplifié sera mis en place et devra être complété par le jeune. Il devra venir échanger autour de son parcours avec un jury composé de professionnels qualifiés et d'élus de la commission correspondante, qui se chargera d'apprécier les différentes composantes de son parcours (dimension innovante et citoyenne, implication personnelle, ancrage territorial, faisabilité...). Le soutien financier pourra aller de 300 € à 800 € maximum.

Les règlements de ces bourses sont présentés en annexe.

Une réflexion sera menée avec le service communication pour nommer les dispositifs et créer une identité graphique favorisant une bonne appropriation par les jeunes.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité :

- Approuve la création d'un nouveau dispositif Bourse jeunes talents et la modification de la Bourse à projets jeunes ;
- Valide les projets de règlements des 2 dispositifs de bourses jeunes ;
- Autorise le Président à désigner les membres des jurys mis en place pour ces deux bourses ;
- Donne délégation au Président ou son représentant pour l'attribution des aides prévues dans le cadre des 2 dispositifs de bourses jeunes ;
- Autorise le Président ou son représentant à procéder aux demandes de subventionnement auprès des organismes concernés (CAF) et d'une manière générale, à prendre toutes les dispositions nécessaires au bon déroulement de ces projets.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Président,  
Vincent LE MEAUX



Le Secrétaire de séance,  
Yannick ECHEVEST

A handwritten signature in blue ink, corresponding to the name Yannick ECHEVEST.